



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation Académique aux
Relations Européennes et Internationales
et à la Coopération**

Rectorat de l'académie de Créteil
DAREIC
Affaire suivie par : Barbara Cordeau
Tél : 01 57 02 63 57
Mél : barbara.cordeau@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 26 mai 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

s/c de Mesdames et Monsieur les
inspecteurs d'académie, directeurs
académiques des services de
l'Éducation nationale de Seine-et-
Marne, de Seine-Saint-Denis et du
Val-de-Marne

**Objet : Appel à projets d'ouverture européenne et internationale – Mobilités physiques et virtuelles –
année scolaire 2021-2022**

L'appel à projets d'ouverture européenne et internationale des établissements scolaires est reconduit pour l'année scolaire 2021-2022.

Comme en 2020-2021, les conséquences de la crise sanitaire incitent à faire évoluer le soutien apporté aux établissements scolaires pour prendre davantage en compte la mise en place d'échanges numériques afin de maintenir les contacts avec les partenaires étrangers et de consolider les coopérations.

Peuvent donc être co-financées, dans le cadre de l'appel à projets d'ouverture européenne et internationale 2021-2022 :

- soit des mobilités physiques, dans le cadre d'un projet pédagogique mené avec un établissement partenaire étranger ;
- soit des mobilités dites hybrides, c'est-à-dire combinant des déplacements physiques (quand ces mobilités physiques sont possibles) et des échanges à distance ;
- soit des mobilités uniquement virtuelles.

Le projet présenté devra :

- être porté par une équipe au sein de l'établissement et visé par le chef d'établissement ;
- être construit en partenariat avec au moins un établissement scolaire étranger. Si des actions conjointes et confirmées avec un établissement partenaire à l'étranger ont été mises en place, un appariement est recommandé (si un appariement n'a pas encore été prononcé, joindre un formulaire de demande d'appariement au dossier de candidature) ;
- être un projet pédagogique de préférence interdisciplinaire et transversal ;

Copie à :

- DE
- DASPE
- ERAEI

P. J. :

- formulaire de candidature pour l'appel à projets
- formulaire de demande d'appariement

- comporter des productions d'élèves. Les productions communes avec les élèves de l'établissement partenaire sont appréciées ;
- prévoir une valorisation ;
- comporter un budget prévisionnel réaliste, avec des sources de financement diversifiées et, dans le cas de mobilités physiques, une contribution limitée des familles.

Ne sont pas éligibles :

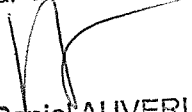
- les projets ayant pour objectif exclusif un voyage de découverte linguistique et culturelle sans échange avec un partenaire étranger ;
- les mobilités des élèves post-bac ;
- les mobilités de personnels n'accompagnant pas d'élèves ;
- le financement d'équipements.

Le formulaire de candidature doit être adressé, par la voie hiérarchique, à la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC), par courriel, à l'adresse ce.dareic@ac-creteil.fr

**DATE LIMITE POUR L'ENVOI DES DOSSIERS :
LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021**

La DAREIC est à l'écoute de l'équipe-projet pour l'aider à remplir le dossier de candidature si besoin et répondre à ses éventuelles questions.

En cas d'octroi d'un financement, l'établissement bénéficiaire s'engage à produire un bilan pédagogique et financier au plus tard le 23 mai 2022.

Le Recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT